MARS 2022

Note de position

Élections présidentielles : appel aux candidates et candidats pour faire des droits humains un axe stratégique de la politique étrangère de la France



I<u>O</u>I Plateforme IOI Droits de l'Homme À l'occasion de l'élection présidentielle de 2022, nous, Plateforme Droits de l'Homme (PDH), enjoignons les candidats et candidates à s'engager pour que la France assume pleinement son statut de "Pays des Droits de l'Homme" à l'international, en faisant de ce thème une priorité stratégique pour le prochain mandat présidentiel autour de 3 axes et de 16 demandes.

Pour une France promouvant et protégeant les droits humains au-delà de ses frontières

La France affirme fièrement dès la première ligne du préambule de sa Constitution que "le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme". Cet attachement doit se traduire par une action déterminée et cohérente pour promouvoir et protéger ces droits en France et à l'international. Cette action doit se baser sur le renforcement de la coopération entre les différents acteurs du secteur, sur la consolidation de la culture française des droits humains et sur la défense des droits humains à l'étranger. À cette fin, il est essentiel que le "Pays des droits de l'Homme" prenne des mesures concrètes face aux violations des droits humains perpétrées à l'étranger, pour sanctionner les violateurs et soutenir les populations affectées, y compris par les conflits armés. Nous demandons :

- L'instauration d'une plus grande transparence des actions de la France à l'international passant notamment par un contrôle parlementaire accru;
- La création d'une délégation parlementaire aux droits humains afin de renforcer la redevabilité démocratique de la politique étrangère française et permettre aux thématiques de droits humains d'être complètement et quotidiennement associées aux travaux parlementaires;
- Le renforcement de la co-construction de l'agenda français pour la solidarité internationale et les droits humains au niveau européen et international, par une meilleure inclusion des ONG françaises de droits humains aux mécanismes existants;
- Le renforcement des moyens alloués au poste d'Ambassadeur des Droits de l'Homme et la création d'un statut particulier au sein du Parlement pour cette fonction sur le modèle allemand ;

- La création et la généralisation d'une fonction de référent « gouvernance et droits humains » au sein des ambassades de France et des bureaux pays de l'Agence française de Développement (AFD) ;
- L'élaboration d'une stratégie française de soutien aux défenseurs des droits humains conjointement avec les organisations spécialisées, comprenant la création d'un visa "défenseurs des droits humains" pour faciliter les déplacements dans les sièges des institutions régionales et internationales (Strasbourg, Bruxelles, Genève, La Haye) basées en Europe;
- La création d'une "Maison des Droits de l'Homme", lieu d'accueil pour les ONG, lieu de refuge pour les défenseurs, de débats, d'expositions, d'archives, de conférences, etc.;
- L'affirmation d'un soutien fort envers tous les individus faisant face à des violations flagrantes des droits humains, y compris dans le contexte de conflits armés, en particulier les nationaux condamnés à mort (ou risquant de l'être) quelles qu'en soient les raisons ;
- L'adoption de sanctions internationales à l'égard des États et individus violant les droits humains en considérant davantage les graves conséquences humaines et humanitaires de ces exactions que les intérêts stratégiques (économiques, politiques) français.

Pour une France à l'avant-garde de la défense de l'espace civique dans le monde, y compris en période de crises

Le monde traverse une période de réduction de l'espace civique alors que de nombreux États adoptent des politiques et cadres législatifs restreignant l'exercice des libertés civiques (libertés d'expression, d'association, de réunion), restrictions exacerbées dans les périodes de crises sanitaires ou sécuritaires. Ainsi, les défenseurs des droits humains, les journalistes, les organisations non-gouvernementales (ONG), les syndicalistes, les avocats, les mouvements citoyens sont régulièrement victimes de violences, de menaces, d'arrestations arbitraires, aboutissant incontestablement à une limitation des espaces de libertés dévolus à la société civile.

La France a un rôle essentiel à jouer dans la préservation de ces libertés. À cette fin, il est nécessaire qu'elle vise, en partenariat avec les ONG de protection des droits humains, à :

- Conditionner l'octroi d'une aide publique au développement par la France au respect des droits humains et libertés fondamentales, exprimés dans les conventions régionales et internationales, par les pays bénéficiaires ;
- Renforcer la coopération des institutions françaises, en particulier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et ses postes diplomatiques, avec les ONG de protection des droits humains et prendre en compte leur expertise dans la construction des stratégies et agendas en la matière;
- Renforcer les liens existants par une mise en liaison entre les ONG de défense des droits humains et les acteurs nationaux (personnels du MEAE et de l'AFD), régionaux (représentants européens) et internationaux (représentants onusiens) et maintenir un dialogue permanent, même en période de crise, entre ces différents acteurs;

• Contribuer à garantir réellement l'implication des organisations de la société civile de droits humains aux forums internationaux - participation physique et en distanciel, co-élaboration des agendas et contributions aux travaux.

Pour une France soutenant mieux les Associations de défense et promotion des droits humains

Acteurs essentiels, les organisations de la société civile impliquées dans le champ de la défense et de la promotion des droits humains restent confrontées à des difficultés structurelles. Pour y faire face, et pour faire de la France un acteur central des droits humains, il est primordial que l'État accompagne ces acteurs en :

- Créant un fonds pour la démocratie et les droits humains en partenariat avec les organisations de la société civile - pour soutenir financièrement les projets menés partout dans le monde, y compris dans les pays ne bénéficiant pas de l'aide publique au développement;
- Atteignant l'objectif de 0,7% du revenu national brut alloué à l'aide publique au développement pour consolider les fonds accordés afin de permettre aux ONG de se concentrer sur la mise en œuvre des projets;
- Élargissant les thématiques susceptibles d'être financées par l'AFD
 (alternance démocratique, droits économiques, sociaux et culturels,
 protection et promotion des droits des minorités sexuelles et de genre,
 etc.);
- Prenant davantage en compte les spécificités et les réels besoins financiers des projets de droits humains et en permettant le financement de petits et de méso projets (simplification des mécanismes d'obtention d'aide).

Nous contacter

Secrétariat exécutif de la Plateforme Droits de l'Homme

contact@plateformedh.fr

Raphaël Chenuil-Hazan Président de la Plateforme Droits de l'Homme

- rchenuil@ecpm.org
- +33 6 63 86 14 40

Thibaud Kurtz

Coordinateur de la Plateforme Droits de l'Homme

- plateformedh@aedh.org
- +33 7 88 97 16 65

IOI Plateforme IOI Droits de l'Homme

L'espace de collaboration des ONG françaises agissant à l'international pour les droits humains

























































